

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU MATÉRIEL SPORTIF
Ecole élémentaire d'AUSSAC-VADALLE
Année scolaire 2022-2023

ENTRE

Le propriétaire du matériel, le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays Ruffécois – Rue du Château – BP 90033- 16230 Mansle, représenté par son Président, Monsieur DANÈDE,

ET

La collectivité de rattachement de l'établissement scolaire, la commune d'AUSSAC-VADALLE représentée par son Maire, Monsieur LIOT,

ET

Les utilisateurs :

- L'école élémentaire, représentée par son directeur Monsieur GUEDON
- Eventuellement, les intervenants dans le cadre des Temps d'Activité Périscolaire (TAP) organisés par la collectivité de rattachement.

IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : OBJET

Le Pays Ruffécois, par son volet Activité Physique et Sportive, met à disposition des écoles volontaires du territoire du matériel sportif, **pendant le temps scolaire et éventuellement dans le temps périscolaire (TAP)**.

Cette convention a pour objet de préciser les conditions dans lesquelles le PETR du Pays Ruffécois met à disposition, pour l'école primaire, le matériel nécessaire à l'enseignement de l'Education Physique et Sportive en milieu scolaire, propriété du PETR du Pays Ruffécois.

ARTICLE 2 : OBJECTIF

L'objectif est de favoriser, de promouvoir la pratique sportive à l'école et améliorer les conditions d'enseignement de l'Éducation Physique et Sportive dans les établissements du premier degré du Pays Ruffécois ; en particulier pour les plus éloignées des équipements sportifs.

Par cet intermédiaire, le Pays souhaite - en partenariat avec les enseignants - sensibiliser les enfants à pratiquer une activité physique régulière indispensable pour son bien-être, conformément aux recommandations mondiales sur l'activité physique pour la santé. (OMS 2010) et au Programme National Nutrition Santé « Manger, bouger »

ARTICLE 3 : MATÉRIEL MIS A DISPOSITION

Le PETR du Pays Ruffécois s'engage à mettre à la disposition de l'établissement scolaire contractant le matériel suivant :

1. « Educ'Gym » composé de :

- 1 poutre pédagogique 250cm,
- 4 mini socles bois hauteur 48cm,
- 1 tremplin scolaire GYMNOVA,

- 6 tapis 2mx1mx4cm bleu CASAL GYM,
- 1 matelas 2x1.2x0.2m bleu CASAL,
- 1 trampoline éco 100cm,
- 1 module de gymnastique plan incliné pliable GES,
- 2 mini barres EDUC'GYM GYMNOVA.

2. « Ultimate » composé de :

- 10 frisbee
- 1 règle du jeu

ARTICLE 4 : ÉTAT DES LIEUX

Un état des lieux du matériel, établi contradictoirement entre le propriétaire et l'utilisateur, sera réalisé et annexé à la présente convention (*annexe n°1*).

En ce qui concerne la rotation du matériel : Le PETR du Pays Ruffécois doit être impérativement informé à l'avance des dates et heures d'échanges du matériel entre deux périodes d'utilisation afin de procéder à l'état des lieux contradictoire entre les parties.

ARTICLE 5 : MODALITÉS DES ENGAGEMENTS DE LA COLLECTIVITÉ

La commune d'AUSSAC-VADALLE s'engage à :

- Aller chercher le matériel dans la collectivité où il est stocké
- **Informier le Syndicat de Pays Ruffécois du jour de l'enlèvement du matériel ;**
- Assurer le transport sous son entière responsabilité ;
- Stocker le matériel dans un lieu adapté (fermé, sécurisé, étanche, ...);
- Restituer le matériel mis à disposition dans le même état constaté au moment de l'enlèvement ;
- Informer le Syndicat de Pays Ruffécois de tout vol ou détérioration ;
- Prendre à sa charge financière toutes les réparations nécessaires au parfait fonctionnement de ce matériel en cas de dégradations par les utilisateurs ou à son remplacement ;
- Utiliser le matériel à bon escient, dans le cadre des TAP, sous la vigilance et la responsabilité d'une personne formée à l'encadrement d'activités physiques et sportives ;
- Ramener le matériel, à la fin de la dernière période de prêt, dans les locaux du Pays du Ruffécois ;
- Accepter les articles décrits dans cette convention.

ARTICLE 6 : ASSURANCE

La commune d'AUSSAC-VADALLE s'engage, avant la prise de possession du matériel, à contracter une assurance pendant la durée du prêt et à fournir au PETR du Pays Ruffécois une attestation d'assurance. Le coût individuel de chaque pack est le suivant :

- **Le pack « Educ'Gym » Jeux de raquettes représente une valeur de 3760 €,**
- **Le pack « ultimate » représente une valeur de 90 €.**

ARTICLE 7 : MODALITES DES ENGAGEMENTS DE L'ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE CONTRACTANT

L'école élémentaire contractante s'engage à :

- Être le seul utilisateur de ce matériel, **pendant le temps scolaire**,
- **Respecter** la période d'utilisation définie en fonction du calendrier déterminé autour des 5 périodes ;

- Assumer la responsabilité et la surveillance du matériel utilisé ;
- Utiliser le matériel à bon escient ;
- Accepter les articles décrits dans cette convention.

ARTICLE 8 : MODALITES DES ENGAGEMENTS DU PETR DU PAYS RUFFÉCOIS

Le PETR du Pays Ruffécois s'engage à mettre à disposition le matériel dans son état actuel, à titre gracieux.

Le PETR du Pays Ruffécois **décline toute responsabilité quant à une mauvaise utilisation du matériel**

ARTICLE 9 : DURÉE DU PRÊT

La durée du prêt inclue la période de mise à disposition du matériel ainsi que les périodes de congés scolaires qui peuvent être utilisées dans certain cas pour réaliser les transferts :

- Ultimate est fixée **du 21.10.2022 au 03.01.2023 pour un usage du 07.11 au 16.12.2022,**
- Educ'Gym est fixée **du 16.12.2022 au 20.02.2023 pour un usage du 03.01 au 03.02.2023.**

Fait à Mansle, 08/07/2022

PETR
Pour le PETR du Pays Ruffécois,
Le Président,
MANSLE 16230

DUPAYS RUFFEC CO
Monsieur DANEDÉ

Pour la commune,
Le Maire,

Monsieur LIOT
AUSSAC-VADALLE (Charente)

Pour l'école élémentaire,
Le directeur,
ECOLE ÉLÉMENTAIRE
16560 AUSSAC-VADALLE
Tél. 05 45 20 68 39
Monsieur GUEDON

Planning prévisionnel - prêt du matériel du Pays du Ruffécois - Année scolaire 2022-2023

Périodes	Pack éduc'gym (4 packs)	Ultimate (1 lot)	Jeux d'opposition (2 packs de 16 tapis)	Kit Badminton	Cirques (3 malettes)	Jeux de raquettes (tennis, vince pong)	Tchouk-ball (2 packs)	Athlétisme (2 packs)
du 01 sept au 21 oct. 2022	Cellettes	Luxé	Aunac sur Charente	Charmé	Tourriers		Fouqueure	
	Maine de Boixe	St Ciers sur Bonnieure	Anais	Charmé			Aunac sur Charente	Cellefrouin
	Courcôme							
	St Front							
du 07 nov. au 16 déc.2022	St Angeau	St Front	VACANCES de la TOUSSAINT	Cellettes		Montjean	Verteuil sur Charente	
	Aunac sur Charente	Aussac-Vadalle	Fontclaireau	La Faye		Montjean		
	Villefagnan	Bernac		Puyréaux		Vars	Maine de Boixe	
	Nanteuil en Vallée							
du 03 janv. au 03 fév. 2023	St Amant de Bonnieure	Cellefrouin	VACANCES de NOËL	Maine de Boixe		Verteuil sur Charente	Tourriers	
	Aussac-Vadalle		Montignac-Charente	Vars		La Faye		
	Bernac	Villefagnan		St Ciers sur Bonnieure			St Angeau	
	Luxé		VACANCES d'HIVER					
du 20 fév. au 07 avril 2023	Fouqueure	Fouqueure	MONTIGNAC-CHARENTE			Montignac-Charente	Luxé	
	Puyréaux	St Front		Vars		St Angeau		
	Cellefrouin	La Faye					Courcôme	
	Anais		VACANCES de PRINTEMPS					
du 24 avril au 07 juill. 2023	Fontclaireau	St Amant de Bonnieure	Anais	Cellefrouin		Cellettes		
	La Faye	Tourriers	Bernac					
	Verteuil sur Charente		Villefagnan	St Ciers sur Bonnieure		Bernac		
	Vars							

MAJ: 11/07/2022